



DECRET D/2023/ **0095** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA CULTURE, DU
TOURISME ET DE L'ARTISANAT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/041/PRG/SGG du 20 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant structure du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Conseillère chargée des questions de Tourisme et de l'Hôtellerie :** Madame **Maimouna CISSOKO**, Juriste, matricule 198872F, précédemment Conseillère chargée de l'Artisanat ;



2. **Inspecteur Général** : Monsieur **Kalagban CAMARA**, précédemment en service au Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du Ministère de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat ;
 3. **Directeur National de la Culture et du Patrimoine Historique** : Monsieur **Souleymane SYLLA**, matricule 196 260 Y, précédemment en service à la Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Historique ;
 4. **Directeur National Adjoint de la Culture et du Patrimoine Historique** : Monsieur **Aboubacar Sidiki CONDE**, matricule : 246555F, précédemment Directeur National du Patrimoine Historique ;
 5. **Directeur Général de l'Agence Guinéenne de Spectacles** : Monsieur **Amine TOURE**, matricule 283 364P, précédemment Directeur Général du Centre International des Percussions de Guinée (CIP) ;
- Article 2** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

05 AVR 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

